

République Française
Département de la Haute-Marne
Arrondissement de CHAUMONT
Commune de Bricon

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de Bricon

SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Franck DUHOUX, maire.

Présents : Adeline BICHOTTE, Patrick CHECCHI, Christelle DEVITRY, Franck DUHOUX, Franck FABRE, Etienne HENRY, Jean-Claude PAPERIN

Représentés : Aline BIENAIME par Christelle DEVITRY, Brigitte BOURGEOIS par Patrick CHECCHI, Gilles COLLIER par Franck FABRE

Absents : Roger GALAN

Secrétaire : Madame Christelle DEVITRY

Décision prise par le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une décision budgétaire de virement de crédits prise sur l'exercice 2017, dont l'objet était de permettre le paiement du tracteur-tondeuse acquis par la commune sur ce même exercice.

La décision de virement de crédits porte sur les montants et imputations suivants :

Compte 020 - "dépenses imprévues" : - 150 euros

Compte 2158 - "autres installations, matériel, et outillage techniques" : +150 euros.

Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Trésor Public demande l'admission en non valeur de créances relatives au budget eau et assainissement, pour un montant de 173.67 euros. Le motif invoqué est un dossier de surendettement avec décision d'effacement de la dette. Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Indemnité du receveur Municipal

Le conseil municipal donne, par six voix pour et quatre contre (Patrick CHECCHI pour deux voix et Franck FABRE pour deux voix), son accord pour que la commune verse à Madame Geneviève OUVRELOEIL, ancien receveur de la trésorerie de Châteauvillain, les sommes de 215.88 euros d'indemnité de conseil et de 30,49 euros d'indemnité de budget au titre de l'exercice 2017.

Zonage d'assainissement - déroulement de l'enquête publique

Monsieur le Maire informe en premier lieu le conseil que suite à la décision du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, Monsieur RORET assurera les fonctions de commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête relative au zonage d'assainissement de la commune de Bricon.

L'enquête se déroulera du 5 mars au 6 avril inclus.

Le registre d'enquête sera consultable en mairie durant cette période.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de Bricon au dates et heures suivantes :

-Lundi 5 mars 2018 de 15H00 à 19H00

-Samedi 24 mars 2018 de 9H00 à 12H00

-Vendredi 06 avril 2018 de 15H00 à 18H00

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, une réunion publique d'information est par ailleurs organisée le jeudi 1er mars 2018, à 19 heures, à la salle polyvalente, durant laquelle le projet sera présenté aux habitants.

Zonage d'assainissement - investissements à inscrire au budget 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire au budget 2018, en investissement, le paiement des factures relatives aux annonces légales du zonage d'assainissement (parutions des 9 et 20 février 2018).

Compte 203 - « frais d'études » : 786.24 euros

Point de collecte - benne corps plats

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il avait précédemment demandé au syndicat départemental énergie et déchets l'ajout d'une seconde benne corps plats (cartonnettes et papiers), dans la rue de Rabamont.

Celle-ci sera mise en place avant mars 2018 par le SDED.

Application tarification du service de l'eau

Monsieur le Maire informe dans un premier temps le conseil que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte passe de 0.30 euros par mètre cube à 0.24 euros par mètre cube à compter de 2018 (information reçue fin décembre). La redevance pollution est quant à elle inchangée.

Par ailleurs, suite à une remarque de la Préfecture de la Haute-Marne sur le vote des tarifs en décembre 2017, ceux-ci ne s'appliqueront que sur les consommations postérieures au prochain relevé (prévu début avril 2018).

Les tarifs applicables postérieurement au relevé d'avril 2018 suivants sont à l'unanimité confirmés par le conseil :

- Prix du m³ d'eau : 1,48€
- Taxe d'assainissement : 0,55€/m³
- Redevance de pollution domestique : 0,39€/m³ (fixé par l'agence de l'eau)
- Entretien réseau de distribution : 27€/branchement/an
- Entretien réseau d'assainissement : 26€/branchement/an
- Ouverture de compte : 30€
- Clôture de compte : 35€

Divers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier en mairie concernant une demande de stationnement à la gare d'un bus « Prêt à partir » pour des raisons pratiques. Le conseil municipal n'y voit aucune objection et accepte la demande.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier en mairie d'un administré concernant des travaux d'aménagement du trottoir. Le conseil accepte la réalisation de ces travaux qui seront à la charge du propriétaire (convenance personnelle), et à la condition que ces derniers soient réalisés par une entreprise.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications de fréquence de la TNT auront lieu le 27 mars 2018 sur la commune. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils devront donc procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Via Francigena-Voie de Sigéric », en collaboration avec la CC3F, organise une journée de promotion de la Via Francigena, le samedi 26 mai 2018, avec une marche entre Braux le Chatel et Blessonville, en passant par Bricon, et par la pose d'une représentation de pèlerin sur les églises de chaque village.